

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MACISS - CONSTRUCTION »

Siège social Abidjan, Anyama, RAN EXTENSION, Lot 2640, Ilot  
152

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/02/2022 , et enregistrés au CEPICI le 16/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MACISS - CONSTRUCTION »

Objet : CONSTRUCTION , REHABILITATION , SANITAIRE , CHARPENTERIE , CARRELAGE , DRAINAGE , CANALISATION , ETC

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL

-L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES.

-L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE DES BIENS SOCIAUX.

-LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE.

-LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE

-ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES, ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Anyama, RAN EXTENSION, Lot 2640, Ilot 152

Dirigeant(s) : M CISSE AMARA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01855 du 01/04/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°14282/GTCA/RC/2022 du 01/04/2022

